

Un rattrapage pour le SMIC

Hausse annoncée pour mai



Un rattrapage pour le SMIC

Après une revalorisation automatique du SMIC le 1er janvier dernier, le salaire minimum va de nouveau augmenter le ministre du Travail. IL s'agit d'une augmentation automatique provoquée par la hausse de l'inflation en France. Cette nouvelle hausse du SMIC entrera en vigueur au 1er mai 2022. Le taux devrait se situer autout de 2,5%. Il sera déterminé le 15 avril en fonction des études de l'INSEE.

Actuellement fixé à 1603 euros brut par mois soit 1269 euros net son montant net devrait augmenter de 30 à 35€ en net.